

Mardi, 19 mars 1940.

Projet de réponse suisse
à la consultation du
Président Roosevelt.

Département politique. Proposition du 15 mars 1940.

Le 12 février dernier, le Ministre des Etats-Unis à Berne a remis au département politique une note disant que le Président Roosevelt tiendrait à connaître l'avis du Conseil fédéral:

a) sur la façon la plus opportune de procéder à des échanges de vues portant sur deux problèmes dont dépendrait l'établissement d'une paix durable: 1) la recherche des principes sur lesquels instaurer un système économique international sain;

2) la limitation et la réduction des armements;

b) sur la manière la plus pratique d'aborder l'étude des problèmes en question.

Le jour même le département politique a tenu à porter le texte de la note américaine à la connaissance du Conseil fédéral afin que celui-ci fût informé; le département s'était réservé de soumettre ultérieurement un projet de réponse.

Depuis lors, le département politique a demandé aux légations de Suisse à Bruxelles, à La Haye et à Stockholm de se renseigner sur le point de savoir si les gouvernements belge, néerlandais et suédois avaient reçu la même communication que le gouvernement suisse et quel accueil lui avait été réservé.

En même temps, les légations de Suisse à Berlin, à Londres, à Paris, à Rome et à Washington étaient mises au courant et priées de suivre la question du séjour de M. Sumner Welles en Europe, car il semble bien qu'une corrélation existe entre les trois décisions du président Roosevelt:

1) celle d'avoir un représentant personnel auprès du Saint-Siège;

2) celle de s'informer en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne et en Italie des conditions de la paix et de la guerre;

3) celle de consulter les Etats neutres sur le régime économique du monde de demain et sur le problème du désarmement.

Il ressort des renseignements qui ont pu être recueillis à Bruxelles, à La Haye et à Stockholm que les gouvernements belge, néerlandais, danois et scandinaves font partie eux aussi des Etats consultés par M. Roosevelt. Il semble également que la Hollande ait déjà répondu ainsi que les Etats scandinaves.



- 2 -

Le moment paraît donc venu de proposer au Conseil fédéral de répondre lui aussi à la légation des Etats-Unis.

Le département serait d'avis, quant à lui, de s'inspirer, dans sa réponse, des considérations suivantes, qu'il expose comme il suit:

"Nous saluerions avec joie l'initiative américaine et reconnaitrions toute l'importance que présentent pour une paix durable les problèmes soulevés.

Nous ajouterions que la possibilité d'aborder l'étude de ces questions dans l'atmosphère propice à leur solution dépendra non seulement de la durée des hostilités, et de leur étendue et de leur intensité, mais aussi des conditions de la paix. Si le traité qui mettra fin à la guerre ne répond pas à certaines exigences fondamentales d'équilibre européen et d'équité, s'il ne procède pas d'un esprit de paix, l'après-guerre verra surgir les mêmes difficultés que les vingt années qui viennent de s'écouler.

De toute façon, le régime économique et l'état des armements dans le monde de demain dépendront des conditions morales, politiques, économiques et sociales consécutives à la guerre.

Ainsi, nous marquerions que les Etats neutres, s'ils sont profondément affectés par la guerre, le sont au moins autant par la paix plus ou moins bonne qui succède aux hostilités. On pourrait donc se demander s'il ne serait pas indiqué qu'ils fissent entendre leur voix au moment du règlement de la paix, non pas évidemment en prenant une part directe aux négociations, ce qui serait incompatible avec leur statut, mais en cherchant à agir collectivement par exemple sur le cours des pourparlers.

Ainsi, nous ne tenterions pas tant de tirer un parti immédiat de la proposition américaine, ce qui nous paraîtrait peu opportun, mais d'en renvoyer l'étude sur le plan international à l'après-guerre, la possibilité même d'examiner ces questions étant subordonnée aux conditions de la paix.

En revanche, nous nous déclarerions prêts à utiliser le temps de la guerre pour étudier sur le plan national les deux problèmes soulevés en recourant notamment aux travaux considérables qui ont déjà été effectués par diverses instances internationales; en faisant appel également à l'avis de personnalités suisses éclairées.

En ce qui concerne les questions de procédure particulièrement soulevées par le memorandum américain, trois méthodes pourraient être envisagées:

- 1) la consultation des Etats neutres par la voie diplomatique;
- 2) l'envoi par le Président Roosevelt d'une personnalité qui irait de capitale en capitale recueillir les avis officiels;
- 3) une conférence gouvernementale d'études.

Il ne nous semble pas, quant à nous, que la voie diplomatique puisse se prêter à ce genre de consultations, exception faite du début des échanges de vues et des pourparlers. Nous n'éprouvons pas non plus une sympathie particulière à l'égard du deuxième mode de faire. Nous

croions que seule une confrontation générale des points de vue peut assurer à chaque gouvernement la liberté indispensable d'appréciation et de mouvement et couronner les études préalables dont nous préconisons la poursuite sur le plan national.

En Belgique par exemple, il s'est constitué dans le cadre du Fonds national de la recherche scientifique un comité privé qui travaillera en contact avec le Ministère des Affaires étrangères.

Un projet de réponse conforme aux quelques idées et principes exposés ci-dessus est annexé à la présente proposition."

Vu la proposition du département politique, il est

d é c i d é

d'approuver le projet de réponse au Gouvernement américain et de charger le département politique de le remettre au Ministre des Etats-Unis à Berne, à l'intention du Président Roosevelt (voir annexe).

Extrait du procès-verbal au département politique, division des affaires étrangères, en 3 expl., au département militaire (4) et au département de l'économie publique pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

L. Linquar